

Département des Immigrés

RESOLUTION 2018

Contre les inégalités

La croissance doit être pour tous

ASSEMBLEE GENERALE

16.06.2018

CEFOS – REMICH

SOMMAIRE

A. INTRODUCTION

B. LES EXIGENCES DES IMMIGRES :

SANTE ET SECURITE SOCIALE

**LA SANTE DOIT ETRE UN DROIT POUR TOUS
SECURITE SOCIALE**

ASSURANCE DEPENDANCE

RELATIONS CNAP/LUXEMBOURG – CNP (PORTUGAL)

ACCORD AVEC LE CAP VERT

LOGEMENT : PRIX ELEVES, LOYERS EXORBITANTS

ACCES A LA NATIONALITE

**TRAVAIL, HEURES SUPPLEMENTAIRES ET CONGE
EXTRAORDINAIRE EN CAS DE DEMENAGEMENT**

INVALIDITE ET RECLASSEMENT PROFESSIONNEL

**LES CHÔMEURS DE LONGUE DUREE ET LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

ELECTIONS COMMUNALES, EUROPEENNES ET LEGISLATIVES

INTRODUCTION

Notre slogan, approuvé lors de la Conférence Nationale de l'Immigration, pour la période 2014-2019 a été et est toujours: **«La politique au service du pays et de tous les citoyens».**

La croissance économique est loin d'être bénéfique à tous les citoyens. Il y a une nécessité impérieuse de redistribuer la richesse en faveur des salariés et des pensionnés.

Les multinationales et les grands groupes économiques ont des bénéfices exceptionnels. Les dividendes, de plus en plus énormes, sont distribués aux actionnaires et les salariés peinent à voir des miettes.

La croissance existe, mais ce n'est pas pour la grande majorité. Au Luxembourg la croissance est exceptionnelle, mais le gouvernement refuse d'augmenter le salaire social minimum.

Depuis des années, les salariés dans toute l'Europe éprouvent une réelle perte de leur pouvoir d'achat en conséquence des politiques d'austérité imposées par la crise financière. Une autre politique s'impose qui revalorise les salaires et les pensions des plus défavorisés. **Nous soutenons la revendication plus que justifiée de l'OGBL de revaloriser le salaire social minimum de 10%.**

Les nationalistes et les populistes se nourrissent des politiques économiques et sociales néo-libérales qui aggravent les conditions de vie et de travail des plus défavorisés et des plus fragiles.

Les « *victoires démocratiques* » des partis populistes et de l'extrême droite en Autriche, Pays-Bas, Hongrie et, maintenant, en Italie et de tous les autres qui vont suivre, démontrent que l'Europe doit être sociale et des citoyens, sinon nous allons tout droit vers la « catastrophe ».

Les immigrés et les réfugiés sont parmi les principales victimes des attaques des forces nationalistes, populistes et racistes. Dans tous les pays du monde, et l'Europe n'est pas une exception, les travailleurs migrants sont **souvent** ceux qui exercent les professions les plus dures, qui ont les salaires les plus bas, les conditions de vie plus difficiles et, en plus, ils sont victimes de discriminations.

Au Luxembourg, c'est l'OGBL, qui par tous les moyens, défend les droits résultant de notre modèle social contre la volonté de certains partis et politiciens d'agir contre les travailleurs et les pensionnés.

La compétitivité ne doit pas devenir le seul objectif de la société. Les vrais objectifs sont l'amélioration des conditions de vie et de travail des salariés et des citoyens.

Pour le Département des Immigrés de l'OGBL, l'être humain est l'objectif central de notre lutte de tous les jours.

Nous constatons que plusieurs droits essentiels sont en risque. La santé n'est plus un droit pour tous.

Le système de pensions est attaqué constamment par le patronat et par certains politiciens qui ne voient autre chose que la destruction des droits acquis des salariés et des pensionnées

Nous ne pouvons pas et nous ne voulons pas rendre les armes devant le chômage, la précarisation des relations de travail, la flexibilisation du temps de travail, le démantèlement des systèmes de protection sociale, la délocalisation des entreprises, le dumping social, le logement très cher et la privatisation de services publics fondamentaux!

Le département des Immigrés de l'OGBL a toujours été dans la première ligne pour défendre les droits de tous et de toutes, contre toutes les discriminations, sans distinction de nationalité ou de lieu de résidence.

Dans un souci d'une meilleure intégration et de participation à la vie politique, le Département des Immigrés encourage toutes les personnes, qui remplissent les conditions **plus favorables de la nouvelle loi**, d'accéder à la nationalité luxembourgeoise.

Le Département des Immigrés de l'OGBL a presque 19 mille membres. Nous sommes la structure la plus représentative des immigrés résidant au Luxembourg.

Depuis sa création, il y a 33 ans, le Département des Immigrés de l'OGBL est une structure de lutte et d'intervention qui a pour but l'égalité des droits, l'abolition des discriminations et le combat contre le racisme. Nous sommes prêts à nous battre à côté de tous ceux et de toutes celles qui aspirent à une nouvelle gestion de la chose publique, pour une meilleure et plus grande justice sociale.

L'actuelle législation en matière de reclassement professionnel impose des conditions plus difficiles aux personnes qui n'ont plus la capacité d'exercer leur profession.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la loi a réduit certains congés extraordinaires pour des raisons personnels et a augmenté les conditions pour pouvoir bénéficier du congé de déménagement. Nous contestons ces modifications en défaveur des salariés.

Après 33 ans, il est important de continuer le combat pour une « société plus sociale, plus juste et plus fraternelle ».

LES EXIGENCES DES IMMIGRES : **LA SANTE DOIT ÊTRE UN DROIT POUR TOUS**

Nous constatons que la santé n'est plus un droit pour tous. Beaucoup de citoyens pour raisons diverses n'ont pas le droit de se faire soigner.

Un pays comme le Luxembourg doit instituer une couverture santé universelle. Il y a, selon différentes sources, 1500 personnes qui ne peuvent pas se soigner.

Les sans-abri, les sans-emploi, les exclus sont les plus affectés.

L'Etat par l'intermédiaire du Ministère de la Santé doit prendre à sa charge tous ceux/celles que n'ont pas les moyens de se faire soigner.

L'Etat doit instituer une couverture santé universelle. La santé est un droit de tous et il faut lui accorder les moyens nécessaires à son exercice.

TIERS PAYANT

Nous voulons que le système du tiers payant soit étendu à tous les prestataires du secteur de la santé et en particulier aux médecins. Les médecins doivent comprendre et le gouvernement doit assumer ses responsabilités en la matière.

52 SEMAINES

La disposition du code de la sécurité sociale qui limite à 52 semaines, dans une période de référence de 104 semaines, le paiement indemnités pécuniaires de maladie est une source d'injustices en cas de maladie grave ou de longue durée. L'actuelle disposition implique la résiliation automatique du contrat de travail par caducité après les 52 semaines.

Cette disposition doit être modifiée et améliorée. L'augmentation à 78 semaines est un pas positif.

SECURITE SOCIALE

L'assurance dépendance

L'assurance dépendance a été introduite, au Luxembourg, en 1998. Une revendication de l'OGBL qui a prouvé son intérêt et sa nécessité.

Le Département des Immigrés est d'avis qu'une grande campagne d'information sur les droits et les prestations de l'assurance dépendance doit être faite auprès des assurés, en particulier des bénéficiaires d'une pension de vieillesse ou d'invalidité.

Un grand nombre de pensionnés sont retournés dans leur pays d'origine, en particulier le Portugal et l'Italie. Ces pensionnés, des potentiels bénéficiaires des prestations de la sécurité sociale ne sont pas au courant de cette assurance. Ils ont payé, ils payent pour cette assurance dépendance sans connaître leurs droits.

Les informations mises à disposition sur internet ne sont pas suffisantes. Une information écrite, en plusieurs langues, s'impose et se justifie auprès de tous les pensionnés qui ont décidé d'avoir leur résidence à l'étranger.

Nous demandons au Ministre de la Sécurité sociale et à la direction de l'assurance dépendance de prévoir et d'envoyer à tous les pensionnés, en particulier ceux qui n'habitent plus au Luxembourg, une brochure/dépliant sur l'assurance dépendance, les bénéficiaires et leurs droits.

CNAP Luxembourg et CNP Portugal

L'année dernière, nous avons célébré le 20^{ème} anniversaire de l'accord entre le Portugal et le Luxembourg sur la reconnaissance de l'invalidité des demandeurs de pensions. Un accord unique en Europe et plein de symbolisme en ce qui concerne la dimension sociale européenne.

Les droits des travailleurs et des pensionnés qui exercent leur droit à la libre circulation sont un élément essentiel de la vie des personnes et de l'existence, même de l'Union européenne. Une bonne communication entre les administrations de la sécurité sociale des différents États membres est nécessaire et fondamentale.

Nous constatons, malheureusement, que cette communication est encore déficiente et engendre d'énormes problèmes aux travailleurs et leurs familles, ainsi qu'aux pensionnés.

Les informations que le *CNP-Centro Nacional de Pensões* du Portugal doit fournir à la CNAP du Luxembourg prennent des mois et même des années ce qui constitue un grand obstacle pour l'exercice de certains droits de la sécurité sociale et, en particulier, au niveau des pensions

Actuellement, les institutions de la sécurité sociale portugaise (Centro Nacional de Pensões) et de la CNAP font des efforts au niveau de l'information par l'intermédiaire des journées d'information qu'il faut poursuivre, mais il faut également répondre aux demandes (droits) des personnes.

Accord bilatéral avec le Cap-Vert

Les accords bilatéraux en matière de sécurité sociale avec les pays d'origine des immigrés doivent être révisés régulièrement.

L'accord avec le Cap-Vert doit faire l'objet d'une adaptation aux nouvelles réalités, en particulier afin de tenir compte des périodes d'assurance et permettre le paiement d'allocations familiales raisonnables (actuellement : moins de 40 euros par enfant résidant au Cap-Vert). Ceci est une discrimination scandaleuse. Tous les enfants doivent avoir les mêmes droits.

LOGEMENT : PRIX ELEVES, LOYERS EXORBITANTS

Le logement est un des principaux problèmes pour tous ceux qui habitent au Luxembourg.

La situation est encore plus grave, pour tous ceux et toutes celles qui arrivent au Luxembourg et qui ont des salaires au niveau du salaire social minimum et même un salaire moyen.

L'accès au logement est devenu très difficile ou même impossible. Pour acheter, le prix du mètre carré est exorbitant et ne correspond pas aux salaires de la majorité des immigrés. Pour louer, les propriétaires utilisent la conjoncture pour demander des prix de loyer qui sont loin de correspondre à la valeur de ces biens.

Les solutions préconisées ne sont pas à la hauteur du problème. Construire de plus en plus n'est pas la seule solution

Il y a peu de logements disponibles et accessibles. Les prix des loyers sont plus qu'exagérés. Les propriétaires profitent, sans aucune limite, de la conjoncture pour imposer des loyers exorbitants.

Les conditions et les obligations du locataire sont déséquilibrées par rapport aux bailleurs et agences immobilières.

La création récente par le gouvernement d'une subvention de loyer n'a rien fait de substantiel pour remédier au problème.

Le Fonds du Logement, la SNHM, peuvent et doivent construire plus de logements à des prix accessibles aux familles plus défavorisées.

Le prix des terrains doit baisser par la mise à disposition de terrains appartenant à l'État et aux communes.

Le Fonds de compensation de la CNAP doit consacrer une partie plus importante de ses réserves à la construction et à l'acquisition d'immeubles pour l'habitation. Les communes doivent agir dans le même sens et préserver la mixité et la cohésion sociale..

L'État doit intervenir et légiférer pour ne pas laisser aux seules règles du marché de dicter sa loi et réformer la loi sur le bail à loyer pour limiter les bénéfices des propriétaires.

Le Département des Immigrés de l'OGBL est d'avis qu'une réforme de la loi sur le bail à loyer s'impose pour limiter le montant des cautions et des garanties à 1 mois de loyer. Les commissions des agences immobilières doivent être réduites et à charge du bailleur.

Les Commissions des loyers doivent exister dans toutes les communes et surveiller les contrats de bail, au niveau des conditions et du prix « convenu » entre parties et qui ne doit pas dépasser 5% du capital investi.

Des mesures en matière d'abattement des intérêts des prêts au logement, des aides à l'achat d'un appartement ou maison doivent être révisées à la hausse pour encourager l'acquisition.

LOI SUR LA NATIONALITE

Cette nouvelle loi consacre largement les revendications du Département des Immigrés de l'OGBL, en particulier la nouvelle disposition d'accès à la nationalité pour tous ceux et celles qui ont une période de résidence, de vie et de travail, supérieur à 20 ans.

Nous invitons tous ceux qui remplissent les conditions de la nouvelle loi d'accéder à la nationalité luxembourgeoise et par cette voie de pouvoir prendre part au droit de vote national.

TRAVAIL, HEURES SUPPLEMENTAIRES ET CONGE EXTRAORDINAIRE EN CAS DE DEMENAGEMENT

Nous constatons une dégradation des conditions de travail. Les emplois sont de plus en plus précaires et nous ressentons une augmentation des rythmes de travail qui ont pour conséquence le développement du stress, des incapacités de travail pour cause de maladie et des accidents du travail.

Le 1^{er} janvier 2018, une nouvelle loi est entrée en vigueur concernant les congés extraordinaires, congés pour raisons familiales et congé de maternité. Tout se mélange, tout se confond. La technique législative est complexe, compliqué et parfois absurde. Mais venons à qui nous intéressent et nous affectent gravement. La loi réduit certains congés extraordinaires pour des raisons personnels et a augmenté les conditions pour pouvoir bénéficier du congé de déménagement. Ces nouvelles conditions sont intolérables et discriminatoires. Le changement législatif diminue les droits des travailleurs intérimaires et de ceux qui sont engagés avec un CDD. En effet, dans la pratique les travailleurs intérimaires et ceux qui ont un CDD ne pourront pas bénéficier d'un congé pour déménagement. Ces travailleurs sont très majoritairement les immigrés et les frontaliers. Par conséquent, il s'agit d'une discrimination indirecte

Nous constatons également que la protection sur le lieu de travail, surtout dans le secteur du bâtiment n'est plus prise au sérieux et les accidents de travail sont de plus en plus nombreux. Il suffit de regarder dans les différents chantiers et constater l'absence de la plupart des éléments de sécurité (masques, casques auditifs, gants...)

Les secteurs d'activité qui emploient la majorité des migrants sont ceux qui recensent le plus grand nombre d'accidents mortels, en particulier le bâtiment.

Les contrôles de la part de l'ITM sont insuffisants et inefficaces.

Le Département des Immigrés réclame plus de contrôles et plus de résultats.

La flexibilisation du temps de travail et l'augmentation de la période de référence seront des éléments supplémentaires dans l'arsenal législatif pour augmenter les rythmes de travail, la pression sur les travailleurs et diminuer la vie privée et familiale.

Dans certaines entreprises et certains secteurs les employeurs et les fédérations patronales font traîner les négociations et font des propositions qui n'ont rien à voir avec les bénéfices du secteur ou des entreprises.

Nous manifestons notre soutien et notre solidarité à tous les travailleurs en lutte dans le secteur de la santé et du bâtiment et nous appelons tous les immigrés à appuyer les grèves et les manifestations qui auront lieu les prochains jours et les prochains mois.

Depuis le changement législatif qui a permis de ne pas cotiser pour la sécurité sociale sur le supplément des heures supplémentaires, le montant des indemnités pécuniaires de maladie et le montant des pensions ont diminué, en particulier, pour les bas salaires.

Quelques-uns pensent que le fait de ne pas cotiser et d'avoir un salaire immédiat plus élevé est une bonne chose. **Ce n'est pas vrai !** Ce système n'est pas profitable aux salariés. Le fait de ne pas cotiser pour la sécurité sociale est dangereux et provoque des pertes au niveau de l'indemnité de maladie et du montant de la pension. **On nous fait croire qu'on gagne aujourd'hui sans prévenir qu'on va perdre demain.**

Nous insistons sur le fait que le supplément des heures supplémentaires soit pris en compte pour le calcul des pensions et pour le paiement des indemnités pécuniaires de maladie.

Le changement de régime qui a été opéré lors de l'entrée en vigueur du statut unique se traduit dans une perte considérable pour les salariés qui font un nombre important d'heures supplémentaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la loi a réduit certains congés extraordinaires pour des raisons personnels et a augmenté les conditions pour pouvoir bénéficier du congé de déménagement. Ces nouvelles conditions sont intolérables et discriminatoires. Le changement législatif diminue les droits des travailleurs intérimaires et de ceux qui sont engagés avec un CDD. Ces travailleurs sont très majoritairement les immigrés et les frontaliers.

INVALIDITE ET RECLASSEMENT PROFESSIONNEL

En matière d'invalidité et de reclassement professionnel, depuis une dizaine d'années, nous entendons des promesses et des actes minimes.

La nouvelle législation entrée en vigueur le 1 janvier 2016 est une énorme injustice par rapport à l'égalité de traitement. En effet, cette nouvelle législation fait la distinction entre ceux qui ont un certain nombre d'années dans la profession ou dans l'entreprise pour accorder le reclassement professionnel. Ces dispositions n'ont rien à voir avec la situation concrète du salarié.

Premièrement, il faudra créer une commission distincte du Contrôle Médical chargée d'analyser de façon indépendante les demandes d'invalidité.

Le gouvernement vient de déposer un projet de loi afin d'améliorer la situation des personnes en reclassement. Ce projet est une grande avancée, mais malheureusement pas tous les problèmes trouvent une solution dans ce projet.

En cas de non-reconnaissance de l'invalidité, la médecine du travail doit être saisie obligatoirement pour déterminer s'il y a lieu de procéder au reclassement professionnel.

Deuxièmement, l'indemnité d'attente prévue par la loi doit être limitée dans le temps (une année maximum) et **reconduite obligatoirement** en pension d'invalidité définitive. Les assurés qui ont une carrière mixte (les frontaliers et les immigrés) sont obligés de se présenter toutes les 3 semaines à l'ADEM sans pouvoir bénéficier des cotisations faites dans d'autres pays que le Luxembourg.

En plus, les immigrés résidants au Grand-Duché du Luxembourg sont obligés d'y rester sans même pouvoir bénéficier d'une période de congé pendant des années. Le Luxembourg devrait accorder, après une année de bénéfice de l'indemnité d'attente, la pension d'invalidité et leur permettre le retour dans leur pays d'origine.

Soumis et dépendants de l'indemnité d'attente, ils doivent rester inscrits à l'ADEM et se présenter toutes les 3 semaines, pendant des années, **pour rien** !

NOUVELLES MESURES EN FAVEUR DES CHÔMEURS DE LONGUE DUREE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les mesures annoncées récemment par le Ministre du Travail pour endiguer le chômage de longue durée vont dans le bon sens. Nous encourageons le Gouvernement et la Chambre des Députés à légiférer pour accorder un emploi auprès des communes pour des chômeurs qui ont des faibles qualifications.

Nous savons que la majeure partie des chômeurs âgés et de longue durée sans qualification sont majoritairement des immigrés. Il faudra, également, investir massivement dans la formation professionnelle et, prendre en compte la possibilité des actions conjointes avec les pays d'origine.

Si le nombre total de chômeurs diminue, le nombre de chômeurs de longue durée augmente et va continuer d'augmenter si aucun effort important n'est fait au niveau de la formation professionnelle. Le nombre d'immigrés parmi ces demandeurs d'emploi devient de plus en plus important.

Une bonne partie de ces demandeurs d'emploi ne sont pas qualifiés.

Des cours de formation professionnelle doivent être prévus et élaborés afin de répondre aux besoins et aux caractéristiques personnelles de chaque demandeur d'emploi. Ceci serait une vraie réponse aux réelles difficultés linguistiques des chômeurs et constituerait une amélioration notable de l'accompagnement personnalisé et efficace des demandeurs d'emploi.

ELECTIONS COMMUNALES, EUROPEENNES ET LEGISLATIVES

Le Département des Immigrés a été parmi les premiers à réclamer le droit de vote lors des élections sociales, les élections européennes et les élections communales, ainsi que les élections législatives

Nous sommes certains que parmi les membres du Département des Immigrés de l'OGBL il y a le plus grand nombre d'inscrits sur les listes électorales.

Cependant, nous ne pouvons pas oublier les partis politiques qui appellent à voter et en même temps oublient d'inclure les immigrés sur les listes de candidats.

Nous sommes d'avis que le *referendum* qui a été organisé sur la possibilité pour les immigrés de participer aux élections législatives a été une erreur et, par conséquence, un échec qui éloigne presque 50% de la population de voter.

Nous continuons d'appeler tous les immigrés qui remplissent les conditions à s'inscrire sur les listes électorales. Voter est important, mais il est aussi important de figurer sur la liste des candidats.

Les partis politiques doivent être cohérents et ne pas faire un double-jeu qui est contraire aux objectifs annoncés.

Ceci constitue quelques-unes des préoccupations du Département des Immigrés de l'OGBL, mais nous serons attentifs aux problèmes du quotidien, aux difficultés de chaque salarié et de chaque pensionné.

Nous serons toujours disponibles pour le dialogue et prêts pour la lutte.

Vive L'OGBL, Vive les Immigrés



L'assemblée générale de 2017



Une assemblée générale des années 90

Remich, 16 juin 2018

